

Exercice n°12

1. Le délit d'initié est le fait que des intéressés par les opérations boursières obtiennent des informations sur les sociétés cotées et qui les utilisent à des fins spéculatives et malhonnêtes. Le CDVM est l'organe de la bourse qui veille sur la bonne marche légale de la bourse.

2. D'abord, le CDVM n'exerce pas suffisamment son autorité et ensuite, on ne veut pas perturber la marche normale d'une bourse encore fragile,...